



AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité les règlements suivants:
 - Règlement numéro **526-2023** modifiant le règlement de lotissement numéro 346-2014;
 - Règlement numéro **527-2023** modifiant le règlement de construction numéro 343-2014;
 - Règlement numéro **530-2023** modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro **531-2023** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 17 mai 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Les règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 18 mai 2023

Me Julie Marchand,
Greffière